

DROPNYL

Peinture acrylique mate pour murs et plafonds



Peinture mate en phase aqueuse pour pièces sèches et locaux de service

Tous supports en travaux neufs ou d'entretien

Qualités particulières : Facilité d'emploi

Bonne blancheur, couvrant

Séchage rapide, sans odeur

Application manuelle ou mécanisée

CARACTERISTIQUES GENERALES

Aspect en pot	Peinture semi épaisse
Aspect sec	Mat poché fin
Densité	1,65 ± 0,05
Extrait sec	67 ± 2 %
Taux de COV	10 g/l max. Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 75 g/l (2007) / 30 g/l (2010)
Séchage	Sec : 30 mn
(20°, 65 % HR)	Redoublable : 12 heures
Rendement	4 à 6 m ² /kg la couche, selon nature et état du support
Classification	NF T36-005 : Famille I, classe 7b2
Teintes	Blanc - Noir
Conditionnement	25 kg
Conservation	24 mois en emballage d'origine non entamé Conserver à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C

MISE en OEUVRE

Les supports, travaux préparatoires et conditions d'application seront conformes aux normes / DTU en vigueur

Supports	Fonds traditionnels du bâtiment, nus ou revêtus d'anciennes peintures adhérentes en bon état
Travaux préparatoires	Les fonds doivent être sains, secs, cohérents et propres à l'application Eliminer les salissures et parties cloquées, écaillantes ou peu adhérentes par brossage, grattage ou lavage Impression antirouille préalable sur les parties métalliques (dérrouillées)
Travaux de finition	2 couches croisées, régulières
Matériel	Rouleau antigouttes, brosse, pistolet
Dilution	Produit prêt à l'emploi
Nettoyage du matériel	Jusqu'à 5 % d'eau en première couche sur fonds hétérogènes Eau immédiatement après usage

HYGIENE et SECURITE

Consulter :

* l'étiquette informative de sécurité sur l'emballage

* la fiche de Données de Sécurité sur INTERNET : www.zolpan.fr

Fiche technique n°2459

Date d'édition : **Octobre 2009**

Nota : Annule et remplace les éditions antérieures. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

Les informations contenues dans cette notice n'ont qu'une portée indicative et ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à traiter.

